ON S'ABONNE : chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lu: adressant franco in mandat

PRIX DE L'ABONNEMENT: OT, AVEVRON CANTAL,

Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr. Trois mois..... 5 fr.

etel expression, probe encosser Alous dono

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. a source and the second and the se

et se paie d'avance. M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoirles annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 23 centimes la ligne. RÉCLAMES

50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçu à Cahors au bureau du Journa rue de la Mairie, 6, et se paien

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de

L'acceptation du le numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaire, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissemt de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon). le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 24 Avril 1867.

BOURSE DE PARIS.

tiliät soossupprim	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 22 avril	90765 690 fall	uzė 946 m»cup
Du 23	65 50	94 Phys 200
Du 24	65 30	93 90

cote do passon MITALUBIO adopte cet or

La presse allemande du Nord devrait prendre exemple sur les journaux français. On semble ne pas comprendre, à Berlin, que des intérêts politiques puissent être discutés, sinon sans passion, du moins avec une réserve de bon goût. Depuis quelques jours, les feuilles de l'autre côté du Rhin montrent une recrudescence d'animosité contre la France. Plusieurs reprennent avec plus d'ardeur que jamais leur campagne en faveur de l'absorption dans l'unité allemande du Luxembourg. « ce pays allemand de race et de sentiments allemands, qui doit faire partie de la grande Allemagne. » Les Luxembourgeois ne sont pas tout à fait de cet avis.

Un organe officieux de M. de Bismark prend la France à partie et dénonce ses armements, absolument, comme les journaux prussiens faisaient l'année dernière au sujet de l'Autriche : « Un télégramme prétenduement transmis de Paris, mais fabriqué à Berlin, nous dit une correspondance allemande, a mis en émoi toute la population de la capitale. Cette dépêche apocryphe parlerait d'armements immenses se faisant actuellement en France, d'achats de plus de 40,000 chevaux, de canons fondus par centaines, etc. »

Il est à regretter que de pareils moyens soient mis en usage pour surexciter les esprits. Si le parti de la guerre à Berlin cherche ainsi à réchauffer le chauvinisme allemand, c'est que, sans doute, la nation prussienne n'est pas disposée à entrer, pour un motif injuste, dans une guerre redoutable.

La Gazette de l'Allemagne du Nord nie que la Prusse menace l'indépendance des Pays-Bas et qu'elle ait demandé l'annexion de ce pays ou du Luxembourg à la Confédération du Nord.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT elong on and dn 24 Avril 1867.

NOUVELLE

Imitation de l'Allemand,

CHAPTIRE VII - Suite.

Tu n'as pas encore juré l'» reprit Paulo.

Elle redressa la tête, leva les yeux vers le ciel comme pour y chercher le regard caressant de sa mère, et prêta d'une voix solennelle le serment

«Jure-moi, en outre, dit Paulo, que, si un danger te menace, tu songeras avant tout à sauver ces papiers. Ou plutôt jure-moi de ne jamais t'en séparer, de les

porter constamment sur ton cœur.

— Je le jure! Je les défendrai, s'il le faut, au péril

- Et ce sera en même temps défendre ton honneur car il repose sur ces écrits. Ne me demande pourtant pas ce qu'ils contiennent; il y aurait du danger à le savoir des à présent. Mais si une année s'écoulait sans l'apporter aucune nouvelle de moi; alors ouvre ces plis : tu y trouveras mon testament, et tu l'exé-

- O mon Dieu! dit-elle en sanglotant, pourquoi

La reproduction est interdite.

« C'est là, dit-elle, tromper audacieusement l'opinion publique: c'est jouer frivolement avec la paix de l'Europe. L'assertion du correspondant parisien d'un journal belge, d'après laquelle M. de Bismark aurait adressé, il y a deux mois, des paroles de menace à l'envoyé de Hollande, est une invention calculée. »

Tout en prenant acte de la déclaration formelle de la feuille prussienne, nous ne pouvons oublier qu'il y a deux ans, le cabinet de Berlin affirmait n'avoir aucun projet agressif contre le Danemark; et l'on sait ce qui est advenu presque aussitôt. L'an dernier, après avoir sournoisement préparé ses alliances et ses forces, M. de Bismark a suscité un casus-belli avec l'Autriche, en criant bien haut que les premières hostilités étaient du fait de celle ci. Est-ce que M. de Bismark entendrait protéger la Hollande comme il a fait du Danemark? Qu'il y prenne garde; ses protestations ont singulièrement perdu de leur crédit, non-seulement en Europe, mais en Allemagne.

Une correspondance adressée de Cracovie à la presse de Vienne dit que depuis huit jours la Gallicie est parcourue par des négociants russes qui achètent toute l'avoine disponible et à tous prix. Depuis l'apparition des complications auxquelles le Luxembourg a donné lieu, les demandes de grains de toutes sortes, hormis l'orge, faites par la Prusse, ont pris une extrême importance. Des achats de chevaux se font pour le compte de Berlin dans la province de Cracovie. ainsi que dans la Gallicie orientale. Voilà comment, d'après les télégrammes de Berlin, la Prusse ne fait aucun préparatif de guerre!...

Il faut dire aussi qu'un journal de Saint-Pétersbourg dément le bruit qui prête à la Russie l'intention de s'allier étroitement à la Prusse. Ce journal déclare que le gouvernement russe n'a qu'un seul but : le maintien de la

Uniquenal, c'est l'improvisation

Une correspondance adressée de Vienne à la Gazette Nationale, assure que le gouvernement autrichien n'est pas disposé à adhérer à l'extension éventuelle de la Confédération du Nord au delà de la ligne du Mein. Faudrait-il en conclure que des négociations ont été ouvertes entre Vienne et Berlin sur des éventualités

ce poignard ne m'a-t-il pas percé le cœur la nuit dernière! Je serais au moins morte heureuse!

- Tu connaîtras encore le bonheur, dit le comte avec une teinte d'amertume; il te reste Carlo et

Elle leva sur lui un regard franc et limpide et ne répondit pas. Elle était redevenue une énigme à ses propres yeux. Maintenant que Paulo allait la quitter, il lui semblait avoir eu tort de lui préférer un seul instant un autre ami; il lui semblait même le chérir par-dessus tout et se sentir capable de tous les sacri-

fices pour ne pas le perdre. Mais tout à coup elle tressaillit, une rougeur brûlante lui couvrit les joues. Elle venait de jeter par hasard un coup d'œil dans le jardın et d'apercevoir Carlo, qui descendait avec lenteur et hésitation l'allée conduisant à la villa. Le comte avait suivi son regard. Voyant à son tour le chanteur, il dit à Natalie, en l'observant avec une attention scrutatrice :

« Voilà celui qui sera désormais ton défenseur. Me promets-tu de l'aimer comme un frère ? - Oui, répondit-elle sans trouble, l'air calme et

- Encore un mot : Marianne est honnête et dévouée; garde-là toujours à ton service. Je l'ai pour-vue d'argent de quoi subvenir à toutes vos dépenses durant six mois, et, si Dieu me prête vie, je vous en-verrai d'autres fonds avant l'expiration de ce terme. Maintenant, je vais trouver Carlo. »

Il sortit précipitamment, en saluant Natalie d'un léger signe de tôte. Carlo montait l'escalier du perron. Paulo s'avança à sa rencontre et lui dit d'un air affec-

Ils y restèrent longtemps. Debout à la fenêtre, Natalie les voyait parfois se montrer bras dessus bras dessous au détour d'une allée, puis s'éloigner et dis-

« Descendons au jardin; j'ai à vous parler de bien

pareilles? Il est notoire que, depuis quelque temps. M. de Bismark ne s'est pas fait faute d'avances vis-à-vis de l'Autriche; mais le cabinet de Vienne semble résolu à garder la neutralité.

Une dépêche de Florence dit que les négociations pour le traité de commerce austro-italien, sont presque terminées et que le traité peut être considéré comme conclu.

Un rapprochement est plus que jamais à espérer entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. On mande de Rome que l'on attend de nouveau M. Tonello dans cette capitale.

On croit à Florence que le général Garibaldi n'est venu à Florence que pour faire, touchant la question romaine, l'interpellation annoncée déjà, et qu'ensuite il retournera à Caprera.

On écrit de Belgrade que la remise de la forteresse a eu lieu. Les troupes turques et serbes étaient sous les armes. Le prince a donné lecture du firman de cession. De ce côté donc tout fait espérer le calme et la paix.

La malle du Levant apporte des nouvelles d'Athènes, du 13 avril. D'après les bruits de source grecque, l'insurrection crétoise se maintient. Le gouvernement hellénique aurait reçu une note énergique de la Porte à lequelle le ministre des affaires étrangères, M. Trikoupis, aurait répondu. Le roi devait partir le 24 avril. Un projet d'emprunt de 25 millions de francs destiné aux dépenses de l'armée et de la marine avait été présenté à la Chambre. Omer-Pacha était arrivé avec 3,000 hommes à Candie.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Pavas.)

Londres, 22 avril. (Officiel) Le gouvernement espagnol a consenti à ren-dre le navire Queen Victoria avec sa cargaison ou une valeur équivalente. Le gouvernement espagnol doit de plus payer une indemnité aux propriétaires et punir les

officiers coupables. La Bourse est encore fermée aujourd'hui à cause des fêtes de Pâques.

Bruxelles, 20 avril, soir. Le roi et le comte de Flandre, accompagnés d'une suite nombreuse, partent pour Dusseldorf.

Berlin, 22 avril.

l'a famille Hohenzollern, le roi des Belges et le comte de Flandre sont attendus demain. La bénédiction nuptrale sera donnée le 25, à 4 heures du soir, dans l'église de

paraître, engagés dans un grave entretien. Elle se demandait toute pensive :

« Lequel est-ce donc que j'aime le mieux ? Est-ce Carlo ? Est-ce Paulo ? »

Au moment où ils se rapprochaient de la maison, après une heure de conversation animée le comte dit à Carlo :

« Je vous connais à fond maintenant, je sais que je puis avoir confiance en vous. Vous in'avez pleinement rassuré, et je vous remercie de vos confidences. C'était donc Corinne, cette vaine improvisatrice, qui en voulait aux jours de Natalie! Je pars moins inquiet, car vous pouvez la protéger contre de pareils attentats.

Je la protégerai contre n'importe quels ennemis! s'écria Carlo. Le secret que je viens d'apprendre de votre bouche sera sacre pour moi, je vous le jure. En me révélant le haut rang de Natalie, vous l'avez mise à l'abri de toute explosion imprudente de mon

UN PIÈGE ADROIT. & LIGHT

A la même heure, Cécil allait d'un pas rapide par les rues de Rome, se retournant souvent pour voir s'il n'était pas suivi, et regardant d'un œil de défiance tous ceux qu'il rencontrait. Enfin ils s'arrêta à la porte de derrière d'un palais, s'assura encore qu'il n'y avait personne à proximité, et puis frappa trois légers coups. Un Russe au visage barbu et rébarbatif vint lui ouvrir.

« Conduisez-moi vite auprès de son Excellence, » dit Cécil en lui montrant un anneau.

Sainte-Hedwige. Le prince-évêque de Breslau officiera en présence du corps diplomatique et des grands corps de l'Etat. Les fêtes publiques, à l'occasion du mariage du comte de Flandre, dureront jusqu'au 26 avril au soir.

Hier, a en lieu une fête splendide à l'occasion de l'anniversaire de l'insurrection serbe de 1815.

Le prince de Serbie a fait un cadeau de 40,000 piastres au pacha de Belgrade. Il a fait distribuer, aux soldats de la garnison turque, une somme équivalente à leur solde

Vienne, 20 avril, soir.

La Gazette de Vienne publie une patente impériale qui convoque le Reichsrath pour le 20 mai.

M. Becker, ministre des finances, est chargé de la direction du ministère du commerce.

Rome, 21 avril.

Le Pape a célébr³, ce matin, une messe solennelle dans la basilique du Vatican. Le Saint-Père a donné ensuite, du haut de la loge du Vatican, la bénédiction apostolique urbi et orbi Le nombre des Italiens et des étrangers qui assistaient à cette cérémonie était immense. Toutes les troupes pontificales étaient rangées, en grande tenue, sur la place. Après la bénédiction, la foule a salué le Pape par des

chaleureux applaudissements. Tout s'est passé dans le plus grand ordre. Florence, 22 avril. Les journaux annoncent que les conférences relatives au traité de commerce entre l'Autriche et l'Italie ont été terminées avant-hier soir. Les deux Etats s'accordent réciproquement de nombreux avantages. On assure que ce

ciproquement de nombreux avantages. On assure que ce traité sera signé et ratifié très prochainement.

New-York, 11 avril.

(Par le Hanza voie de Southampton).

Le consul des Etat-Unis à la Havane a protesté contre l'enrôlement qui se fait à Cuba d'Espagnols pour l'armée de l'Empèreur Maximilien. Il qualifie cet enrôlement de violation des lois de neutralité. On dit que 200 hommes out été déjà enrôlés.

out été déjà enrôlés. On nous mande de Berlin, dit l'Etendard,

qu'une première proposition autrichienne arrivée dans cette ville conseillerait d'annexer le grand-duché de Luxembourg à la Belgique, qui, en retour, serait invitée à céder à la France les territoires, de Philippeville et de Mariesbourg, situés entre Namur et Mézières, et le comté de Bouillon, situé entre Sedan et Arlon.

La Prusse aurait manifesté le désir de connaître la manière de voir des autres puissances signataires du traité de 1839, relativement à cette proposition.

QUESTION DU LUXEMBOURG

On lit dans la Parole luxembourgeoise (Wort) 21 avril (feuille religieuse):

En ce moment notre pays est menacé de quelque chose de plus que la perte de son indépendance; il est menacé du malheur d'être annexé à la Belgique.

Mais nous le disons, à dater du jour où la Hollande, la Prusse et l'Angleterre voudront nous donner à la Belgique, nous appellerons le secours de la France, nous voudrons devenir

Le Russe répondit par un humble salut et fit signe à Cécil de le suivre. A travers un labyrinthe de chambres et de corridors, ils atteignirent un cabinet dont l'unique fenêtre, masquée par d'épais rideaux, laissait à peine pénétrer un faible demi-jour. Cécil y fut laissé seul. Un homme de haute et sière stature se présenta bientôt.

« Enfin! dit-il. Je désespérais de vous revoir. - Je ne voulais venir qu'avec des nouvelles décisives, Excellence.

- Et vous m'en apportez aujourd'hui? - Nous partons dans une heure pour Saint-Pé-

L'étranger poussa une exclamation joyeuse et se mit à marcher avec une agitation visible; Cécil le suivait d'un regard timide et inquiet.

« Excellence, dit-t-il enfin, j'ai fidèlement accompli ce que vous exigiez de moi; j'ai persuadé le comte de quitter Rome, et voilà sa pupille seule et sans dé-

Ah! tu vantes tes services pour en recevoir le salaire. Le voici, brave homme! répliqua l'Excellence d'un ton méprisant, en tirant d'un secrétaire une bourse pleine.

Je ne suis pas un Judas qui vend son maître! dit Cécil en repoussant l'argent avec indignation. Rappelez-vous à quelle condition j'ai promis de vous

- Ah! je m'en souviens : à condition qu'il ne serail fait aucun mal au comte Paulo.

- Frécisément. Quand vos émissaires vinrent me chercher, je ne les aurais pas suivis, vous le savez, M. le comte, s'ils ne m'avaient pas dit, de votre part, qu'il s'agissait de la sureté, de la vie de mon maître. Cette considération seule m'amena ici. Permettezmoi de vous repéter vos propres paroles. » Cécil me dites-vous, on vous a dépeint à moi comme un fi-dèle serviteur. La fidélité est une vertu si rare quelle

Ce n'est pas légèrement que nous parlons ainsi. Le pays sait que nous sommes prêts à tons les sacrifices pour sauvegarder notre autonomie sous le sceptre de la maison d'Orange, que, dans l'intérêt de notre prospérité, nous désirons conserver notre union avec l'Allemagne. Si la chose est impossible, si nous devons céder à la violence, nous le répétons, une incorporation à la Belgique serait la plus nuisi-

Nous avons parlé à des Luxembourgeois venant de Belgique; nous avons entendu des Loxembourgeois ayant vécu des années en Belgique, et tous sont d'avis que l'incorporation à la Belgique serait un malheur pour le Luxembourg, et qu'il serait préférable pour nous d'appartenir à tout autre Etat qu'à un Etat qui n'offre que le spectacle de détestables luttes de partis, à un Etat de tripotage qui ensonce le poignard dans son propre cœur.

LES PETITS CANONS DE CUIVRE

Nous lisons dans l'Etendard sous le signature de A. Jourdier :

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, de petits canons en cuivre qui formeraient une arme portative d'une puissance extraordinaire.

Voici les détails que nous avons pu recueillin sur cette nouvelle création, environnée, d'ailleurs, d'un mystère que nous nons garderions bien de vouloir pénétrer.

L'invention en est attribuée à un capitaine d'artillerie attaché à la fabrique d'armes à feu que l'Empereur a fait établir, il y a environ un an, à Saint-Cloud, et dont la direction est confiée au général Favé, aide de camp de Sa Majesté, commandant de l'Ecole polytechnique.

Ces canons sont, paraît-il, composés de trois pièces ajustées, confectionnées séparément dans trois manufactures différentes.

On assure que des expériences ont été faites dernièrement dans les fossés des fortifications, et que le résultat obtenu est prodigieux. Ils équivaudraient à la destruction du front d'un bataillon d'infanterie par une seule décharge d'une seule pièce.

Les projectiles employés sont des biscaïens, dont la portée certaine n'est pas moindre de 1,800 à 2,000 mètres. Au moyen d'un tourniquet fort ingénieux, que manœnvre un artilleur, on pourrait tirer jusqu'à 40 et 50 coups

C'est à peu près tout ce qu'on en sait ; car, à l'expérience faite près de Montrouge, le canon de cuivre était enveloppé d'une espèce de manteau, et les témoins ont constaté les effets destructeurs sans voir l'instrument qui les produi-

Baris, 23 avril. (Correspondance particulière).

. Des nouvellistes vont leur train, et le télégraphe - babille les jours de fête comme les autres. Dans la gerbe des bruits en circulation, voici le petit nombre d'épis qui nous semblent avoir quelque valeur :

Le cabinet de Londres, précisant auprès de ceux de Vienne et de Saint-Pétersbourg, une solution amiable du litige, aurait insisté, dans ces derniers jours, sur la nécessité de neutraliser le duché de Luxembourg et la forteresse. Il aurait même formulé un protocole d'après lequel la France et la Prusse seraient invitées : l'une à renoncer à toute cession territoriale; l'autre à toute occupation mili-

Ceci paraîtrait, selon des informations puisées à bonne source, très près de la vérité, sinon d'une certitude complète. Quant à ce qui va suivre, nous le tenons, et nos lecteurs n'y verront comme nous, qu'une prévision hypothétique.

La France, d'après les indiscrétions plus ou moins

sincères et autorisées des chancelleries, ne serait pas éloignée d'acquiescer à l'indépendance et à la neu-

mérite une récompense. Je vais vous sauver la vie. Quittez au plus tôt le comte, ou vous êtes perdu. Je suis envoyé secrètement pour l'arrêter, ainsi que sa pupille, et les conduire à St-Pétersbourg. Ce qui l'attend là-bas est facile à deviner. » — Et vous me fites voir l'ordre signé de l'impératrice. Je vous demandai alors: « N'y a-t-il aucun moyen de sauver le comte ? - Si, me répondites-vous : engagez-le à retourner im médiatement en Russie et à laisser sa pu-pille à Rome, et je vous jure, par l'impératrice, qu'il ne lui sera fait aucun mal.

- A quoi bon ces répétitions ? Je sais tout cela,

et vous avez ma parole. - Donnez-la moi par écrit, Excellence; délivrezmoi un sauf-conduit pour mon meitre, et anéantisez le mandat d'arrêt qui est entre vos mains.

- Ah! vous m'imposez des conditions, à ce qu'il paraît! s'écria fièrement le comte.

- J'ai rempli les vôtres; à vous maintenant, Excellence, de remplir les miennes, car yous les connaissiez d'avance. » Une sombre rougeur enflamma le visage du comte;

il s'approcha brusquement de Cécil, le bras levé. « M. le comte, s'écria Cécil en reculant, vous vous

trompez: je nesuis pas un serf russe; je suis un homme libre; personne n'a le droit de me menacer ainsi. » Le comte, semblait s'être ravisé tout à coup. « Tu as raison et tu seras satisfait, » répliqua-t-il

plus doucement. Il prit dans son secrétaire un grand papier cacheté

et le tendit à Cécil. « Voici le mandat d'arrêt; déchire-le toi-même. » Cécil le lut attentivement, et vit qu'il était accompagné d'un ordre d'exil en Sibérie. Il le déchira en petils morceaux, et les mit tout joyeux, dans sa poche. Pendant ce temps, le comte avait écrit quel-

ques lignes. Il les donna à Cécil en disant : « A présent, j'espère, tu ne te plaindras plus. » dèle serviteur. La fidélifé est une vertu si rare quelle tralisation du Luxembourg. Expliquant son attitude présente par la démarche du gouvernement néerlandais, et réservant sa conduite à venir d'après les circonstances, le cabinet des Tui'eries poserait pour unique mais expresse condition d'arrangement l'évacuation, par les troupes prussiennes, de la forteresse, qui recevrait, sous les auspices des Etats médiateurs, une garnison hollandaise.

En supposant cette déclaration aussi exacte qu'elle serait fière et désintéressée, que ferait M. de Bismark? Tant à Berlin qu'à Paris, les suppositions sont contradictoires. Les uns prétendent que, cédant aux injunctions de la contradictoires de la contradictoire injonctions du parti de la guerce, le premier ministre opposera un refus courtois et obstiné à nos réclamations et aux exhortations des puissances. On ajoute même qu'il aurait l'intention de demander un vote dans ce sens aux chambres prussiennes, convoquées spécialement et immédiatement à cet effet.

Mais d'autre part, des personnes qui passent pour bien informées assurent qu'il y a de grandes hésitations dans l'entourage du roi Guillaume et de son conseiller intime. L'absence visible et incontestée de tout droit allemand ou prussien sur le Grand Duché; l'attitude négative, sinon hostile, des grands Etats, y compris la Russie; les chances d'une guerre redoutable, bravées pour un intérêt secondaire; le besoin d'affermir une situation intérieure encore indécise et troublée; enfin le sentiment national qui, en dehors des têtes folles et des cœurs excités, se prononce contre un conflit avec la France : telles seraient les raisons qui militeraient en faveur d'une résolution pacifique.

Souhaitons qu'elles scient écoutées. Pour extrait, A. Laytou

LETTRE D'UN FRANÇAIS RÉSIDENT EN PRUSSE

Nous recommandons très spécialement à l'attention de nos lecteurs, les fragments ci-après d'une lettre écrite de Berlin par un de nos compatriotes en ré-sidence dans cette capitale depuis plusieurs années :

« Les journaux d'ici, passionnés dans un sens ou dans l'autre, mais agressifs pour le plus grand nom-bre contre la France, n'expriment que très imparfaite-ment le sentiment public. La vérité est qu'on croit à la guerre, mais beaucoup plus parmi les ouvriers et les paysans, que parmi les commerçants, les propriétaires, les chefs d'industrie, les capitalistes. Ceux-ci affectent la tranquillité, même jusqu'à dire au cercle ou à la brasserie : « La Prusse ne craint pas plus la France que l'Autriche. » Au fond et dans l'intimité ils reconnaissent qu'on est engagé dans une affair ep leine de dangers. Quant aux officiers, surtout les jeunes, ils voudraient que la guerre fut déclarée. Le sousofficier, le simple soldat, bien que très résolus, n'ont

«Un point sur lequel tout le monde est d'accord, et je tiens à y insister, c'est que la Prusse ne peut guere, sans quelque compensation, politique ou autre, abandonner un poste militaire ou elle est depuis cinquante ans. C'est fort bien qu'on ait de l'amour propre à Paris, autant que personne j'en suis fier ; mais il faut songer qu'on en a aussi à Berlin, que dis-je? On en est saturé depuis la dernière guerre Je rencontre des gens qui parlentd'aller d'ici à Strasbourg etde Strasbourg à Paris, comme vous parlez d'aller de Paris à Tours et de Tours à Nantes. Jugez par la quelle mine on fait en lisant les journaux de

« Ce qu'il faudrait, ce serait une combinaison qui servit à couvrir l'orgueil prussien. Elle n'est peut ètre pas impossible à trouver. M. de Bismark, très peu connu des Français, et même des Allemands aussi, serait fort disposé à entrer dans cette voie. Quelqu'un en qui j'ai confiance me disait hier que le premier ministre n'était pas éloigné d'adopter l'idée de l'empereur Napoléon au sujet d'un congrès où l'on réglerait la question du Luxembourg avec les autres. Ce serait un expédient. Or, je le répète, sans quelque chose de compensateur, attendons-nous ici et là-bas aux coups de fusil.

Je reviens au côté acerbe de la question. Sachez bien une chose i c'est avive fait i

bien une chose : c'est qu'on fait, ici, et dans tout le royaume, y compris les provinces annexées, des préparatifs considérables. Le général de Roon, qui disait qu'après Sadowa il était prêt pour une seconde campagne, a commis une indiscrétion fanfaronne; mais il ne s'écartait guère de la vérité. Quand donc vous lisez dans les feuilles berlinoises que la Prusse ne songe à aucun armement, à aucune disposition militaire, faites attention qu'il s'agit d'une tactique familière à M de Bismark. Pendant cinq ans la Prusse a fomenté la guerre avec l'Autriche; jusquà la veille du combat les ministres juraient n'avoir ni fusils dans les rateliers, ni cartouches dans les gibernes...

C'était un sauf-conduit en bonne et due forme.

« Nous sommes quittes. Je remercie Votre Excellence de m'avoir fourni l'occasion de sauver l'être que j'aime le plus monde. »

Et Cécil se dirigea vers la porte. Mais tout à coup il s'arrêta; son visage prit une expression mélancolique il dit avec tristesse :

« J'ai trompé le comte Paulo dans son intérêt et pour tenir le serment que j'ai prêté au lit de mort de son père, le serment de le désendre, de veiller sur lui au péril de mes jours. Cependant, s'il savait que je l'ai trompé, il m'appellerait traitre, il me maudi-rait; car la vie de sa pupille lui est plus chère que la sienne propre. Que deviendra Natalie?

- C'est à ma souveraine seule d'en décider, répondit le comte à voix basse et d'un air mystérieux. D'ici là, ne craignez rien pour la princesse, on ne lui fera pas tomber un cheveu de la tête, et elle ne me suivra en Russie que si telle est sa libre volonté. Mais vous savez que la czarine déteste son fils. Si elle allait, par hasard, se choisir une héritière au détriment de ce prince?

- Oh! Dieu veuille que je comprenne bien Votre Excellence!

- Nous nous comprendrons un jour, dit le comte avec un sourire significatif. Adieu! partez sans retard ! »

A peine Cécil fut-il sorti que le visage du comte prit une expression sarcastique et méchante. Il se jeta sur un divan en éclatant de rire.

« Les voilà, s'écria-t-il, ces hommes soi-disant bons : des nigauds, des imbéciles, qui croient tout ce qu'on leur dit! Ce modèle de fidelité s'imagine avoir sauvé son maître en déchirant le mandat d'arrêt. La bonne dupe! Comme s'il n'y avait point de duplicata, et comme si toute promesse était scellée de Dieu même ! Ou'il retourne en Russie, ce fameux comte; on lui apprendra bien, dans les mines de Sibérie, à

» Vous me demandez la vérité vraie, la voilà. Quant à nous, résidents français, nous n'avons nullement à nous plaindre de l'hospitalite prussienne. Il en est de même des allemands qui se trouvent en France pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs. Les lettres qu'ils écrivent le prouve surabondamment. Je vous surprends peut-être en annonçant que des trains de plaisir pour l'Exposition universelle s'organisent sur le réseau des chemins de fer germaniques. Rien de plus réel. « Alors, objecterez-vous, c'est qu'on ne croit pas à la guerre. » Eh bien! si, on y croit; mais il reste une espérance de conciliation, et cela suffit pour qu'on agisse comme si la paix n'était point compromise. »

el sh anelg 50 is Mall Pour Textrait : Mr. A. Laytou.

Revue des Journaux

L'AMENDEMENT MATHIEU.

L'amendement à la loi sur la presse, de M. Mathieu, est ainsi conçu:

Entre l'article 6 et l'article 7 du projet, placer la disposition suivante : Tout article de polémique devra, vingt-quatre heures au moins avant sa publication, être déposé : à Paris, au ministère de l'intérieur ; à la préfecture, dans les chess-lieux de départements, et dans les chess-lieux d'arrondissements, à la souspréfecture.

Le gouvernement pourra y répondre, et la réponse, dans ce cas, paraîtra parallèlement à l'article du journal, où ala suite, imprimé dans les mêmes caractères, à peine d'une amende de 500 à 5,000 fr., le tout sans préjudice du droit de communiqué et de la poursuite de tous les délits que pourra renfermer l'article on tout autre partie du numéro dans lequel il pa-

Voici les réflexions publiées à ce sujet par la

Si cet amendement était présenté par un autre que par l'honorable M. Mathieu, nous pourrions le livrer, sans discussion, au sort de tant de propositions qui s'élèvent toujours dans une Chambre et qui ne servent qu'à prouver l'esprit plus ou moins ingénieux de leurs auteurs. Mais M. Mathieu est un des membres les plus distingués de la majorité. Il a été, la plusieurs reprises, l'organe de commissions importantes, à la Chambre et en dehors de la Chambre. Il a fait, notamment, sur le régime des prisons en France, un rapport qui accuse un esprit à la fois élevé et pratique. Voilà pourquoi l'amendement qu'il propose, si étrange qu'il paraisse tout d'abord, mérite cependant un examen dont le résultat, du reste, ne saurait être douteux.

Cet amendement n'est que l'erreur d'un homme trop peu familiarisé avec les conditions vitales de la presse périodique, M. Mathieu se préoccupe des dangers du journalisme, et il cherche à les prévenir. Il veut que le remède soit à côté du mal. Mais s'est-il assuré si son remède est applicable ? Quelle idée se fait-il des journaux, pour supposer qu'un article poisse être impunément retardé de vingt-quatre heures? Est-ce que, lorsque les événements se pressent, lorsque les impressions se succèdent si rapidement et se modifient souvent d'heure. en heure, l'opinion d'un grand organe de la presse peut-ire mise ainsi en quarantaine?

Que l'honorable M. Mathieu etudie le mécanisme intérieur d'un journal, et il ne tardera pas à se convaincre de l'impossibilité pratique du moyen qu'il vient de suggérer.

Unjournal, c'est l'improvisation permanente. Les rapports, les discours, peuvent être préparés d'avance, parce qu'on sait sur quel sujet, sur quel point portera le débat. Mais le journaliste sait-il, le matin, ce qui attirera son attention dans la journée? Est-ce qu'il n'est pas obligé de suivre les événements à mesure qu'ils s'accomplissent?

courber sa fière échine devant un pouvoir su-

A ces mots, il sonna, fit appeler ses secrétaires, et dit à l'un d'eux

« Expédiez à l'instant même un courrier nanti de cet ordre de S. M. l'impératrice concernant le prince Radzivil. Il suivra le prince jusqu'à ce qu'il ait franchi la frontière russe; puis il l'arrêtera au premier relais, en vertu de ce plein pouvoir, et il le conduira enchaîné à St-Pétersbourg. Il répond sur sa tête de l'exécution de mes ordres. »

Le premier secrétaire s'inclina et sortit. Le comte demanda au second:

« Notre émissaire est-il de retour?

- Oui, Excellence. - Faites-le moi venir, »

Bientôt un gaillard barbu, à l'air farouche, se présenta et salua la comte d'un sourire grimaçant. " Que sais-tu de la tentative d'assassinat chez le

cardinal de Bernis ? lui demanda le comte en italien. - Un ancien ami, au service du duc Francesco

Alfani, était chargé de cette besogne, répondit l'individu: C'est le plus habile bravo de l'Italie. Je m'étonne qu'il ait manqué son coup.

— Agissait-il par ordre de son maître?

- Non; le duc l'avait mis à la disposition de la

célèbre improvisatrice Corinne. - Bon! Connais-tu tous les bravi de Rome ?

Tous, Excellence; ils sont tous mes bons

- Bien l'écoutez-moi donc. Que la vie de la princesse Tarrakanoff soit sacrée pour vous. Sachez qu'elle n'est pas un seul moment sans défense, que partout où elle va, elle est entourée de protecteurs secrets. Qui porterait la main sur elle serait perdu; mon bras saurait bien l'atteindre. Dis cela à tes amis. Quatre mille sequins pour vous dans un mois, si la princesse est saine et sauve. » idrag tiegov sal site

Un fait se produit; le télégraphe le transmet; tous les esprits s'en émeuvent; est-ce que le journaliste peut attendre vingt-quatre heures pour apprécier ce fait, pour rectifier une erreur peut-être dangereuse, pour détruire une impression souvent regrettable, pour combattre une doctrine, un principe, dont ce fait aura été l'expression, pour repousser une attaque dont il aura été le signal ? Est-ce qu'il sera temps encore dans vingt-quatre heures? Est-ce qu'alors d'autres événements ne seront pas produits qui auront fait oublier les premiers, tandis que le journaliste sera resté l'arme au bras comme une sentinelle qui serait obligée d'en référer à son capitaine avant de crier : Qui vive?

Nous pourrions multiplier les objections, et après avoir indiqué sommairement celles qui sont puisées dans la situation même de la presse, indiquer celles qui surgiraient au point de vue gouvernemental, si l'on conférait au pouvoir de telles attributions avec la responsabilité qui s'y

Nous croyous cet examen superflu et nous résumons notre pensée en deux mots:

Ce que l'honorable M. Mathieu propose, c'est la censure sous une autre forme. Il y a cette différence que la censure, sous la Restauration, supprimait sans rectifier, tandis que M. Mathieu voudrait qu'on rectifiat sans supprimer Mais le principe, au fond, est le même, et quant aurésultat, l'ajournement, dans bien des cas, équivaudrait à la suppression.

L'ancienne censure seulement était plus logique; elle arrêtait le poison à sa source. Dans le nonveau système, le contre-poison serait à côté du poison. Mais lorsqu'on adopte cet ordre d'idées, il faut que l'efficacité de l'antidote soit aussi certaine que la réalité du mal. Or, qui pourrait avoir cette confiance et qui voudrait tenter une expérience aussi dangereuse?

Il n'y a pas de terme moyen dans une question ainsi posée : il faut remonter jusqu'à la censure ou s'en remettre à la justice des tribunaux. - A. Carcin.

MONITEUR. and it sie sies out

Nous empruntons à une correspondance de Turin, 18 avril, adressee au Moniteur, l'extrait suivant : « Parmi les institutions civile, et industrielles qui sont en procès à Turin, nons devons signaler la société de secours mutels, qui compte plus de huit mille membres et qui, dans un an, a pu adoucir la positions de quinze cents de ses participants, malades ou malheureux. La Lombardie n'est point restée en arrière, et l'association coopérative de Milan est déjà formée par sept mille ouvriers Venise suit l'exemple de Florence, d'Asti, de Verceil et de plusieurs autres villes, qui élèvent à près de trois cents en Italie, le nombre de ces sociétés, dont les populations laborieuses, en France, retirent de si bons résultats. »

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. L. Boniface :

«Nouscroyons savoir que, selon la demande qui en avait été faite par le gouvernement romain à notre gouvernement, la mission militaire dans les Principantés danubiennes a été maintenne, et son personnel doit même, paraît-il être augmenté.

« Amsi tombe le bruit accrédité par certaines seuilles que le gouvernement du prince Charles s'était adressé à une puissance allemande pour avoir des instructeurs militaires. »

b shabhana France about essent al sup

La France paie, sous la signature de M.

Le bandit s'éloigna; le comte sonna encore et demanda son secrétaire intime Stépano.

« Le premier pas est fait, lui dit-il, il faut que que l'œuvre réussisse, j'en ai donné ma parole à la czarine, et Alexis Orloff n'a jamais manqué à sa parole. Cette princesse est à moi : le prince Radzivil vient de quitter Rome, la laissant privée d'appui.

- Ce qui ne veux pas encore dire qu'elle soit à vous l'répliqua Stépano haussant les épaules. Puisque vous ne voulez pas user de violence, M. le comte, il vous faudra bien recourir à la ruse. J'ai conçu un plan qui vous conviendra, je l'espère. On représente cette petite princesse comme très-innocente, très-naïve; exploitons sa confiance et son ingénuité : c'est le mieux que nous puissions faire. n

Et, s'approchant du comte, il lui parla longtemps à l'oreille, comme s'il craignait quelque invisible

«Tu as raison, dit Orloff; ce plan est bon; il réus-sira. Seulement, songe avant tout à nous procurer quelqu'un qui se charge de nous concilier la confiance et l'affection de la princesse.

- Oh! nous avons pour cela notre bon argent russe, répondit Stépano, en rient.

- Autre chose : notre incognito est fini; que tout Rome apprenne ma présence en cette ville. Ah! Stépano, quels heureux jours m'attendent! Natalie est belle comme un ange

- Fasse Dieu que vous n'alliez pas vous éprendre d'elle ! dit Stépano en soupirant. Vous êtes toujours très-généreux quand vous aimez!

Quelques jours après, on ne parlait plus à Rome que de l'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire de Russie, le fameux Alexis Orloff. On y attachait d'autant plus d'importance qu'on savait fort bien et la haute faveur dont jouissait son frère Grégoire auprès de la grande Catherine, et la part qu'il avait prise lui-même à la fin tragique de l'empereur Pierre. Il occupa

Cohen, un large et légitime tribut d'éloges au discours prononcé par M. de Foriade, il y a trois jours ; cette feuille émet, à cette occasion, les considérations suivantes:

« Le jour où l'homme, se fiant à son initiative, ayant concience de sa responsabilité, se sera habitué à ne compter que sur lui-même dans la direction de ses intérêts et de ses opinions; lorsqu'il se sera affranchi de toutes les lisières où il cherchait anparavant son point d'appui et sa sécurité ; lorsqu'il aura repoussé, comme indigne d'un esprit libre, cette tutelle de l'Etat qui ne l'a jamais servi qu'en l'oprimant, ce jour-là, on pourra dire qui notre société est mûre pour la pratique de toutes les libertés. »

Les journa ux, oublieux des vieilles rancunes qu'ils pouvaient nourrir contre l'Univers, lui ont souhaité la bieuvenue d'une façon assez courtoise pour que M. Louis Veuillot se croie obligé à leur rendre le salut qu'il en a reçu; il en est même auxquels il daigne sourire : entre autres citons l'Opinion Nationale :

M. Guéroult, nous done de faire profession de dire la vérité, écrit M. Vevillor, mais il nous reproche de ne pas vontoir la liberté. Sur ce dernier point, nous comptons lui prouver qu'il se trompe assez gravement. Nous reprochons, nous, à M. Guéroult de ne point vou-Joir la vérité. Nous verrons ce qu'il en est au fond, de son côté et du nôtre. Travaillons à nous rendre mutuellement service, Nous ne. pendrons pas l'occasion de lui dire la vérité s'il la veut comprendre, commeson intelligence en est très capable, il ne contribuera pos peu à nous faire aimen la liberté, et peut-être y gagnera-til de l'aimer plus fortement lui-même.»

Sous ce titre « Le vrai problème» l'Epoque reproduit ce dilème. « Ou la Prusse est décidée à évacuer Luxembourg, ou elle est au contraire décidée à n'en point sortir. Si elle a résolu de céder, pourquoi des négociations ? Si, au contraire, la Prusse a résolu degarder Luxembourg, croit on que les signataires du traité de 1839 auront pour l'en empêcher plus de crédit que la France tonte seule ?

L'ÉPOQUE.

« Nous n'avons pas la prétention, ajoute M. Camille Fabre, de donner des conseils au gouvernement, mais il nous paraît que la question ne saurait être posée autrement. Et posée ainsi, comment se fait-il qu'elle ne soit pas déjà résolue? Nous persistons à croire que la Prusse ne cherche en ce moment qu'à gagner du temps. Peut-être, de notre côté, faisons-nous le même calcul; mais nous avons tort, parce que l'hésitation de la Prusse prouve déjà qu'elle est encore moins prête que nous. A qui des deux profite le répit ? Voilà, selon nous le vrai, le seul problème à résoudre en ce moment. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Dernières Nouvelles. Les nouvelles de la journée ont un caractère plus conciliant que ces jours derniers. Il ne faut toutefois les accueillir qu'avec réserve. On parle d'une proposition émanant de l'Angleterre et d'après laquelle la Prusse serait invitée à évacuer la forteresse du Luxembourg, la France, ayant sous cette condition, renoncé à toute accession de cette province. Dès-lors, le cabinet des Tuileries n'opposerait nul obstacle aux négociations, son honneur et ses intérêts étant préservés par le renoncement de

l'attention publique des semaines, des mois. Sa remarquable beauté captivait les femmes; son audace et son insolence irritaient les hommes. On cilait sur son compte une foule d'anecdotes curieuses, des traits de force herculéenne, d'arrogance inouïe. Mais peu lui importait le blame ou l'approbation du monde. Il ne connaissait pas de plus grand plaisir que de se rire des lois reconnues par la société. Serf de l'impératrice tant qu'il était en Russie, il prenait sa revan-che à l'étranger en traitant tous les hommes comme ses esclaves. Et, pour le moment, il travaillait à semer la discorde entre le peuple et le gouvernement de Rome, pour les occuper et détourner leur attention de ses intrigues contre la princesse Natalie. (La suite au prochain numéro.)

at 00 at LALLUST RATION at 13

Journal Universel, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 13 avril 1867.

Texte: Revue politique de la semaine. - Le prince Mim-Bou-Tayou. — Courrier de Paris. — Le sépulcre de Saint-Mihel. — Cambodge: affaire de Coupen. — Le duo (suite). — Les ports militaires de France: Cherbourg. — Le Calendrier des livres (suite). — Chronique musicale. — L'Exposition universelle de 1867: machines; - Types et costumes suédois et norwégiens; -

— Types et costumes suédois et norwégiens; — Promenade à travers l'Exposition. — Les fêtes de Pâques en Allemagne. — Événements d'Irlande: procès des fénians. — M. Ernest Stæger. pianiste-compositeur.

Gravures: Débarquement, à Toulon, du prince Mim-Bim-Tayou, frère du Tacoun. — Départ de Mexico de S. Exc. le maréchal Bazaine. — Le sépulcre de St-Mihiel. — Cambodge : affaire de Coupen. — Les ports militaires de France: Cherbourg (5 grav.). — L'Exposition universelle de 1867 (9 grav.). — Les fêtes de Pâques en Allemagne. — M. Ernest Stæger, pianiste-compositeur. — Les prisonniers fénians conduits au tribunal, à Dublin. — Échecs. — Rebus Dublin. — Échecs. — Rebus

la Prusse à une occupation désormais injustifiable. Reste à savoir quelle réponse sera le gouvernement prussien à la proposition dont

- Nous extrayons ce qu'on va lire d'une correspondance de la Haye : « Le bruit circule ici que l'Autriche, la Russie et l'Angleterre ont émis sur la valeur des traités de 1839 une opinion directement contraire à celle du cabinet de Berlin, et qu'en outre l'Angleterre s'emploie très activement à amener une solution conforme aux vœux des populations et à l'intérêt du gouvernement français.

- Un certain nombre de sénateurs et de députés sont déjà de retour des vacances de Pâques. Les impressions qu'ils rapportent de la province témoignent d'un vif sentiment, dans iontes les classes, en faveur du maintien de la paix, mais aussi d'une ferme résolution de ne tolérer aucune atteinte aux susceptibilités na-

Les travaux parlementaires recommenceront demain jeudi au Corps législatif et au Sénat.

- Les lettres de Rome, du 17, constatent que 400 évêques ont déjà annoncé qu'ils viendraient assister à la fête du 29 juin. Le Pape a reçu 600 étrangers à l'occasion de la semaine sainte. Le directeur de l'imprimerie officielle à Rome a été destitué pour avoir laissé les ouvriers soustraire du papier à billets de banque d'un écu et en faire une contrefaçon.

— De nouvelles démarches sont faites dans le but d'amener une transaction entre les patrons et les ouvriers tailleurs. En attendant, les principaux magasins restent fermés avec la pancarte annonçant que c'est pour cause de grève. On dit que le préfet de police a fait savoir au chefs de la coalition qu'ils enssent à demander, avant de se réunir de nouveau une autorisation spéciale. Il a été décidé, dans la séance de jeudi, que les ouvriers célihataires en grève recevraient 1.50 par jour, les hommes mariés sans enfants 2.50, et 50 c. en plus pour chaque enfants. Or, on assure qu'il n'y a que 12.000 fr. en caisse, y compris les 5.000 fr. envoyés par les ouvriers tailleurs de Londres.

- A leur tour, les ouvriers coiffeurs posent un ultimatum aux patrons : minimum de 5 fr. par jour plus les profits; courses en ville rétribuées. En cas de refus, retraite.

- Il est question d'augmenter la solde des officiers.

- D'après les documents publiés par le conseil de Berne le traité de commerce conclu entre la France et la Suisse, a en pour conséquence une augmentation considérable du trafic entre les deux pays.

- Depuis quelques jours, M. de Lamartine est gravement indisposé. On craint une maladie du cœur. C'est peut-être ce qui explique le bruit, d'ailleurs controuvé, que l'illustre écrivain refusait la dotation qui vient de lui être

- Un journal annonce que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, se portera candidat à la députation dans le département des Landes, en remplacement de M. Walewski,

- C'est le 25 de ce mois que paraîtra le journal de MM. Weiss et Ed. Herve, ancien rédacteur du Courrier du Dimanche.

- Les paniers à deux places de la compagnie des Petites Voitures ont commencé à circoler samedi à Paris.

- Le grand canon en fonte d'acier de l'établissement Krapp, destiné à l'Exposition uni-verselle, a passé le 18 de ce mois, à la gare de Cologne. Ce gigantesque spécimen de l'artillerie d'outre-Rhin est placé sur un wagon construit exprès et susceptible de porter 50,000 kilog. Le canon pèse 94,908 livres, le wagon 46,154. Le poids total du wagon avec le canon est donc de 141,062 livres. Pour prévenir tout accident on a étayé sur le chemin de fer plusieurs ponts dont la solidité paraissait douteuse. Avec l'énorme quantité de métal employée à la confection de cet engin de guerre, combien n'eût-on pas fabriqué d'instruments, de machines à l'usage de la féconde industrie. Que dirons-nous, le génie de la destruction dispute, en ce moment, l'Europe au génie de la paix!

- Mercredi matin, entre cinq et six heures, soixante ou quatre-vingts balènes, formant une masse presque compacte, se sont approchées de la côte, en vue de la baie de Kirkaldy (Ecosse). Il n'était pas possible, attendu l'état de la marée de leur donner la chasse ; on s'est borné à leur tirer quelques coups de fusil, restés inofsensifs; cela s'appelle jeter sa poudre non plus aux moineaux mais aux baleines. Quoiqu'il en soit, cette apparition sur les côtes d'Ecosse de ce « troupeau» de cétacés, nous autorise à croire que les halènes ne sont pas à la veille de disparaître, prochainement, des océans par suite de la guerre que leurs font nos pêcheurs.

- Bonne nouvelle pour les dilettanti! sur l'invitation qui lui en a été faite par le ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, la société des concerts du Conservatoire a décide qu'à l'occasion de l'Exposition universelle, elle donnerait des concerts pendant le mors de juin.

- Mue Nilsson est engagée à l'Opéra. Chiffre des appointements: dix mille francs. La Virtuose du Nord débutera dans le nouvel ouvage de M. Ambroise Thomas: Hamlet, où elle créera le rôle d'Ophélie.

Pour extrait: A. Laytou.

Bulletin Agricole

Messire printemps n'a voulu venir cette année qu'à Paques fleuries. Il aura fort à faire pour réparer le cetard, sinon le dommage de la vigne et du champ. Moins de marsages levés que restés sons terre. Les semailles d'automne ne sont pas belles non plus, et quant aux fruits, surtout ceux à noyau, les bourrasques leur ont causé volontiers plus de mal que la gelée.

Soit par suite des mauvais chemins, soit que réellement il n'y ait plus beaucoup de blé en domaine, les marchés n'ont que de médiocres apports encéréales. La bausse, sans être forte, est générale et persistante. On peut l'évaluer en moyenne, depuis quinze jours, à 75 centimes par hectolitre de froment. Sur le carreau de la balle de Paris, les farines de commerce sont demandées à 73 fr. (les 157 kil.). Malgré le mauvais état de la mer, on signale à Marseille et au Hâvre l'arrivée de chargements assez considérables. Mais ce n'est plus là désormais que sera l'influence des cours; c'est sur l'apparence bonne ou mauvaise de la moisson prochaine. Comme il faut tenir compte de tout, nous ajouterons que les bruits de guerre pèsent sur les transactions des halles et marchés aussi bien que sur les autres.

Exceptons-en les vins et les spiritueux, dont la vente est, pour le moment, assez active. On trinque, avec un enjouement railleur, à la santé de M. de Bismark. Les aubergistes, les cafetiers n'y trouvent pas à redire. La hausse acquise sur les crus de toute sorte depuis fin mars paraît acquise définitivement. Avec cela que le bourgeon est rare et malingre dans les souches, disent les gens qui ont celliers pleins et caves

Les alcools de betterave sont calmes, et ceux de vin demandés. Les 3/6 du Nord font 64 (l'hectolitre); les esprits du Languedoc 92; Béziers 75. On reçoit d'assez importantes commandes en eaux-de-vie dans les Charentes. Elles viennent de l'étranger en majeure partie.

Situation languissante à l'égard des sucres. Le Stock étant chargé et les achats se bornant à la consommation courante, les prix tendraient plus volontiers à fléchir. Le brut indigène est coté 52.50 (les 100 kil.). Les raffinés sont offerts à 127, demandés à 126. L'épicerie parisienne livre au détail la bonne qualité de sucre à 1.30 (le kil.), avis aux ménagères de la ville et de la campagne.

Le grand concours de Poissy a plutôt favorisé qu'il n'a troublé la vente du bétail en semaine sainte. Non-seulement Paris, mais les pays environnants ont acheté avec un empressement de bon augure. Il y a eu toutefois, alternative entre la grosse et la petite espèce. Lundi, à Sceaux, les bœufs se plaçaient mieux que les moutons. Jeudi, à Poissy, au contraire, ceux-ci avaient l'avantage. Le double apport des bœufs a été de 5,000 têtes, celui des moutons de 26,500. A la Chapelle, il a paru 3,950 porcs qui se sont placés au cours moyen de 1.35 (le kilo). C'est un retour aux bons p'ix d'avant le carême.

La foire aux jambons, qui s'est tenue mercredi et jeudi au boulevard Bourbon, a été plantureuse. C'est triste à dire, mais les Français ont été battus par les Allemands et par les Anglais. La Wesphalie et le duché d'York ont remporté les plus beaux lauriers en papier mordoré garni de perles soufflées.

Pour extrait : A. Laylou, sous officiers, canoraux en brigadiers, qui se

trouvent encore e.zniVire auraient à re-

(Extrait du Moniteur Vinicole).

Arbois (Jura), 18 avril. Vins du Jura 1866, prix inter-

Cantons de Salins et d'Arbois, 20 fr. l'hectolitre; de Poligny, 16 à 18 fr.; de Voiteur, 14 à 20 fr.; de Sellières, et Lons-le-Saulnier, 13 à 14 fr. Eau-de-vie de març de ces deux cantons, 45 fr. Vins blancs de l'Etoile et de Quintiguy, 20 fr.
Vins vieux dans le Jura: 1864, 30 fr. l'hectolitre;

1865, 35 fr.; dito fins, suivant mérite, de 40 à 50 fr. Vins mousseux, façon champagne, de 1 fr. 50 à 2 fr. 25, suivant âge, cru et mérite, emballage compris, et rendus en gare sans commission d'achat.

Béziers (Hérault), 16 avril Voici les prix des vins pris au vignoble :

Vins rouges : Roussillon, 35 à 40 fr. l'hectolitre; Fitou, 32 à 34 fr.; Narbonne, 28 à 30 fr., suivant mérite : Motagne première couleur supérieure, 20 à 22 fr.; dito deuxième couleur, 17 à 18 fr.; dito troisième couleur, 15 à 16 fr.

Vins blanes:

Piquepoul nouveau, 19 à 20 fr. l'hectolitre; Terret-bourret, 14 à 15 fr.

Vins vieux 1865, 25 fr. l'hect. nu. Tavel à 150. 25 fr.

- La Côte St-André (Isère), 17 avril. Le prix actuel de nos vins est de 25 à 26 fr. l'hect. nu. Ce prix fait un peu reculer les acheteurs; les vendeurs eux-mêmes, sous l'influence d'un marché fait à 28 fr., cèdent avec peine au cours. Quant aux 1865, qui deviennent de plus en plus rares, ils valent de 48 à 50 fr. l'hect. nu.

Le Blanc (Indre), 16 avril. Les vins sont peu recherchés, et beaucoup de vignerons n'en ayant point vendu,

se trouveront pris pour loger la prochaîne récolte si elle est un peu abondante. Les cours sont invariables jusqu'à ce jour de 30 à 35 fr. les deux hect. nus. Il se fait peu

Lesparre (Gironde), 18 avril. Les affaires n'ont pas encore une très grande animation. Cependant on nous signale un assez grand nombre de ventes dans les 1866 et les 1865 : à Couqueques, à Saint-Seurin, à Saint-Laurent. Dans ces dernières, nous citerons le chai de M. Moureau, 12 tonneaux 1865 à 700 fr.; celui de M. Blanc, château, Rionet. 32 tonneaux à 900 fr.; Fontpetite (Saint-Estèphe), solde 1865, 1,500 fr.

s loing mo'n inp son Pour extrait : A. Laytou.

Par décret impérial en date du 10 avril est sanctionnée et promulguée la loi dont la teneur

Loi sur l'instruction primaire.

Art. 1er. Toute commune de cinq cents habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, si elle n'en est pas dispensée par le conseil départemental, en vertu de l'article 45 de la loi du 15 mars 1850.

Dans toute école mixte tenue par un instituteur, une femme nommée par le préfet, sur la proposition du maire, est chargée de diriger les travaux à l'aiguille des filles. Son traitement est fixé par le préfet, après avis du conseil municipal.

Art. 2. Le nombre des écoles publiques de garçons ou de filles à établir dans chaque commune est fixé par le conseil départemental, sur l'avis du conseil

Le conseil départemental détermine les écoles publiques de filles auxquelles, d'après le nombre des élèves, il doit être attaché une institutrice adjointe. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 34 de la loi du

15 mars 1850 sont applicables aux institutrices ad-Ce conseil détermine, en outre, sur l'avis du conseil municipal, les cas où, à raison des circonstances, il peut être établi une ou plusieurs écoles de hameau

dirigées par des adjoints ou des adjointes. Les décisions prises par le conseil départemental, en vertu des paragraphes 1, 2, et 4 du présent article, sont soumises à l'approbation du ministre de l'ins-

truction publique. Art. 3. Toute commune doit fournir à l'institutrice, ainsi qu'à l'instituteur adjoint et à l'institutrice adjointe dirigeant une école de hameau, un local convenable; tant pour leur habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement. Elle doit fournir à l'adjoint et à l'adjointe un trai-

tement et un logement.

Art. 4. Les institutrices communales sont divisées en deux classes.

Le traitement de la première classe ne peut-être inférieur à cinq cents francs, et celui de la seconde à quatre cents francs.

Art. 5. Les instituteurs adjoints sont divisés en deux classes. Le traitement de la première classe ne peut-être

inférieur à cinq cents francs, et celui de la seconde à quatre cents francs.

Le traitement des institutrices adjointes est fixé à trois cent cinquante francs.

Le traitement des adjoints et adjointes tenant une école de hameau est déterminé par le préfet, sur l'avis du conseil municipal et du conseil départemental. Art. 6. Dans le cas où un ou plusieurs adjoints ou adjointes sont attachés à une école, le conseil

départemental peut décider, sur la proposition du conseil municipal, qu'une partie du produit de la rétribution scolaire servira à former leur traitement. Art. 7. Une indemnité, fixée par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil munici-

pal et sur la proposition du préset, peut être accordée annuellement aux instituteurs et institutrices dirigeant une classe communale d'adultes, payante ou gratuite, établie en conformité du paragraphe 1er de l'article 2 de la présente loi.

Art. 8. Toute commune qui yeut user de la faculté accordée par le pyragraphe 3 de l'article 36 de la loi du 45 mars 1850 d'entretenir une on plusieurs écoles entièrement gratuites peut, en sus de ses ressources propres et des centimes spéciaux autorisés par la même loi, affecter à cet entretien le produit d'une imposition extraordinaire qui n'excédera pas quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

En cas d'insuffisance des ressources indiquées au paragraphe qui précède, et sur l'avis du conseil départemental, une subvention peut être accordée à la commune sur les fonds du département, et, à leur défaut, sur les fonds de l'Etat, dans les limites du erédit spécial porté annuellement, à cet effet, au budget du ministère de l'instruction publique.

Art. 9 Dans les communes où la gratuité est établie en vertu de la présente loi, le traitement des instituteurs et des institutrices publics se compose :

1º D'un traitement fixe de deux cents francs;

2º D'un traitement éventuel calculé à raison du nombre d'élèves présents, d'après un taux de rétribution déterminé, chaque année, par le préfet, sur l'avis du conseil municipal et du conseil départemental:

3º D'un supplément accordé à tous les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe, joint au produit de l'éventuel, n'atteint pas, pour les instituteurs, les minima déterminés par l'article 38 de la loi du 15 mars 1850 et par le décret du 19 avril 1862, et, pour les institutrices, les minima déterminés par l'article 4

Art. 10. Dans les autres communes, le traitement des instituteurs et des institutrices publics se com-

1º D'un traitement fixe de deux cents francs;

2º Du produit de la rétribution scolaire; 3º D'un traitement éventuel calculé à raison du nombre d'élèves gratuits présents à l'école, d'après un taux déterminé, chaque année, par le préfet, sur

a l'editions se vend à Caliors, chez M. Calmette, libraire.....

l'avis du conseil municipal et du conseil départemental;

4º D'un supplément accordé à tous les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe, joint au produit de la rétribution scolaire et du traitement éventuel, n'atteint pas, pour les instituteurs, les manima déterminés par l'article 38 de la loi du 13 mars 1850 et par le décret du 19 avril 1862, et pour les institutrices, les manima déterminés par l'article 4 ci-dessus.

Art. 11. Le traitement déterminé, conformément aux deux articles précédents, pour les instituteurs et institutrices en exercice au moment de la promulgation de la présente loi, ne peut être inférieur à la moyenne de leurs émoluments pendant les trois dernières années.

Art. 42. Le préset du département et le maire de la commune peuvent se pourvoir devant le ministre de l'instruction publique contre les délibérations du conseil départemental prises, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 15 de la loi de 1850, pour la fixation du taux de la rétribution scolaire.

Art. 13. Dans les communes qui n'ont point à réclamer le concours du département ni de l'Etat pour former le traitement des instituteurs et institutrices, tel qu'il est déterminé par les articles 9 et 10, ce traitement peut, sur la demande du conseil muni-cipal, être remplacé par un traitement fixe, avec l'approbation du préfet, sur l'avis du conseil dépar-

Art. 14. Il est pourvu aux dépenses résultant des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 7 ci-dessus comme à celles résultant de la loi de 1850, au moyen des ressources énumérées dans l'article 40 de ladite loi, augmentée d'un troisième centime départemental additionnel au principal des quatre contributions directes.

Art. 15. Une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet, peut créer, dans toute commune, une caisse des écoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours

aux élèves indigents. Le revenu de la caisse se compose de cotisations volontaires et de subventions de la commune, du département ou de l'Etat. Elle peut recevoir, avec l'autorisation des préfets, des dons et des legs.

Plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour la formation et l'entretien de cette caisse. Le service de la caisse des écoles est fait gratuitement par le percepteur.

Art. 46. Les éléments de l'histoire et de la géo-graphie de la France sont ajoutés aux matières obli-

gatoires de l'enseignement primaire. Art. 17. Sont soumises à l'inspection, comme les écoles publiques, les écoles libres qui tiennent lieu d'écoles publiques, aux termes du quatrième para-graphe de l'article 36 de la loi de 1850, ou qui reçoivent une subvention de la commune, du dépar-

tement ou de l'Etat. Art. 18. L'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, prévu par l'article 79 de la même loi, peut être réalisé, tant par les insti-tuteurs que par les leurs adjoints, dans celles des écoles mentionnées à l'article précédent qui sont dé-signées à cet effet par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil départemental. L'engagement décennal peut être contracté, avant le tires peut les instituteurs adjoints des écoles dési-

le tirage, par les instituteurs adjoints des écoles dési-gnées ainsi qu'il vient d'être dit. Sont applicables à ces mêmes écoles les dispositions de l'article 34 de la loi de 1850, concernant la fixation du nombre des adjoints, ainsi que le mode de leur nomination et de leur révocation.

Art. 19. Les décisions du conseil départemental,

rendues dans les cas prévus par l'article 28 de la loi de 4850; peuvent être déférées, par voie d'appel, au conseil impérial de l'instruction publique.

Cet appel doit être interjeté dans le délai de dix

jours, à compter de la notification de la décision. Art. 20. Tout instituteur ou toute institutrice libre qui, sans en avoir obtenu l'autorisation du conseil départemental, reçoit dans son école des enfants d'un sexe différent du sien, est passible des peines portées

à l'article 29 de la loi de 1850. Art. 21. Aucune école primaire, publique ou libre, ne peut, sans l'autorisation du conseil départemental, recevoir d'enfants au-dessous de six ans, s'il existe dans la commune une salle d'asile publique

Art. 22. Sont abrogées les dispositions des lois antérieures en ce qu'elles ont de contraire à la pré-

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS!	BO FETE.	centimes examounted an
28	Diman		friendors directes. En cas d'insuffisance de
29	Lundi .	s Pierre.	paragraphe qui précède, départemental, un saruto?
30	Mard	se Catherine.	Concots, of sel aux 10015b
1	Mercr.	s Philippe et J Cahors, Rouquayroux, Vay-	
9 8	granui	ounes on la	Art. 9 Dans, les comi
N. L le 4, à10 h. 13 m. du soir.			
DP. Q le 11, à 3 h. 19 m. du soir. P. L le 18, à11 h. 13 m. du soir.			
(5 D. Q le 27, à 3 h. 10 m. du matin.			

A NOS ABONNÉS

L'Illustration vient de publier une brochure sur le GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG. Cette brochure, très intéressante par sa rédaction, ses dessins et son actualité, forme 32 pages dans le format de l'Almanach de l'Illustration.

Elle contient 34 gravures, dont 3 planches, un plan de la forteresse, un profil d'élévation du pays et une carte de la province. Elle est mise en vente dans nos bureaux au prix de 75 centimes.

Adresser immédiatement les demandes au Directeur du Journal du Lot, avec le montant en timbres poste : Envoi Franco . The Thorn

Les fêtes de Pâques ont été célébrées à Cahors avec la plus grande pompe. Un très grand nombre de fidèles s'est approché de la sainte Table, en ce jour solennel.

Mgr l'Evêque a officié pontificalement. La messe de dix heures a été chantée avec un accord remarquable par les abbés du grand Seminaire solliemse sed sernet enos sol

Le soir, l'église Cathédrale contenait une grande affluence, venue pour entendre une fois de plus l'éloquent prédicateur du Carême. L'office s'est terminé à cinq heures, 102

On nous écrit de Salviac, le 21 avril : mol

S. M. L'Empereur vient de faire don d'un calice en vermeil à l'Eglise de la paroisse de

Je vous prie, Monsieur le Réducteur, de vouloir bien en donner connaissance à vos nombreux lecteurs.) . il & s assimand mes

Le 17 du courant, vers huit heures du soir, à Labrunie, commune de St-Sozy, une blen triste scène a mis fin à un charivari donné aux maries P... - Contrariés par les faux accords d'instruments de tout genre, les fières P... s'arment l'an d'un pistolet, l'autre d'un fusil, et se promettent d'éloigner, Lieu vite, les tapageurs, en les effrayants par de simples détonations de leurs armes. - Malheurensement le jeune C..., placé trop près des fières P..., reçoit une blessure à l'oreille. L'auteur involontaire de cet accident, en ressent une vive peine et va se pendre dans sa grange.

Le Directeur des Postes du département à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er mai prochain, une boîte aux lettres sera adaptée au panneau du courrier de Cahors à Gourdon. Cette mesure aura pour résultat de procurer aux habitans des communes situées sur le passage du courrier la faculté de répondre, le même jour, aux lettres distribuées dans la matinée par les facteurs ruraux : les correspondances dont il s'agit gagneront ainsi une avance de 48 heures.

Le courrier sera tenu de s'arrêter une minute dans la commune de concorès pour donner aux habitants le temps de disposer leurs lettres

Les habitans de Peyrilles et d'Uzech pourront profiter du temps d'artêt nécessaire pour laisser souffler les chevaux au sommet des côtes qui se trouvent à proximité de ces communes.

Les habitans de St. - Denis profiteront de tout le temps employé au relayage de la voi-

Les correspondances pour toute destination indistinctement pourront être expédiées très utilement par le courrier en retourd de Gourdon sur Cahors, ce dermer bureau étant chargé de les acheminer, le même soir ou le lendemain, dans la matinée.

Les lettres déposées à la boîte dont il sagit supporteront une taxe de 20 centimes en cas d'affranchissement, et de 30 centimes en cas de non-affranchissement.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux commandant les divisions militaires territoriales une circulaire par laquelle il les informe que les exigences de l'instruction des hommes de la réserve, qui sont mis en route surles dépôts, nécessitant la présence dans les corps des cadres au grand complet, il a décidé que tous les officiers, sous officiers, caporaux ou brigadiers qui se trouvent encore en semestre auraient à rejoindre leurs corps pour être rentrés le 30

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS Compositions du 15 au 20 avril 1867.

Philosophie.

Dissertation française. — 1 Villiès; 2 Bastide.

Mathématiques élémentaires. Version latine. - 4 Cahuzac; 2 Coly.

Version latine. — 4 Cardzac, 2 Coly.

Mathémathiques préparatoires.

Version latine. — 4 Cayla; 2 Théron.

Rhétorique.

Version grecque. — 4 Malbec; 2 Cayssac.

Seconde.

Version greeque. - 1 Larroumet; 2 Roudouly. gogvernement fragemission. Version grecque. — 1 Clédel; 2 Chanet.

Quatrième.

Français. — 1 Tardieu; 2 Balaran.

Paques. Les impresembingnio

Français - 1 Tulet; 2 Bourdin . prombt socivore

Sixième.
Français. — 1 Combarien, 2 Basset.
Septième.
Version latine. — 1 Depeyre; 2 Daubanes.

Huitième. Thême latin. - 1 Fargues; 2 Delmes (Ernest).

Première Division. Ecriture. — 1 Hauvet; 2 Rozières (Louis). Deuxième division. desapsve 604

Ecriture. — 1 Lavoisot; 2 Lescale. Troisième division. Ecriture. — 1 Bladmières; 2 Tardieu. Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.

Deuxième année. 3011129b 315 8 Narration. - 1 Cayrac; 2 Capitant. nb saistance

Orthographe. — 1 Vilas; 2 Fargues. Année préparatoire.

Orthographe, - 1 Durupt; 2 Garrigou. -ning sel Inchaeite al Le Proviseur, RICHAUD. 19

cinaes magasins restentiermes avec la pancarle no ever en Théâtre ou inconons

dit que le prefet de police a fait savoir au chefs DIRECTION DE M. GÉRARD DE BEER.

Jeudi 25 avril 1867.

Le loup et l'agneau. Opéra comique en un acte, musique de Fréderic Barbier. Le meurtrier de Théodore, Comédie en trois actes. L'omelette fantastique, Comédie vaudeville en un

Les bureaux s'ouvriront à 7 1/2. On commencera à 8 heures très-précises. caisse, v compris les 5.00

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS. Naissances.

21 avril Moindron (Alain), rue de la Halle. 21 - Pons Joseph), rue du Coin-de-Lastié. 22 - de Cugnon-d'Alincourt (A -P.-A.), quai

Ségur. 23 - Laymartre (Marguerite), rue du Pot. Décès.

24 avril Négre (Antoinette), 68 ans, rue des Boulev. - Gardes (Henriette', 10 jours, rue des Boulev. 22 - Enfant du sexe féminin présenté sans vie and pho sid des époux Sers et Lacam. 1 900 920909

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 21 avril 1867. 2.976 »» 14 versements 5 remboursements dont 1 pour solde 738 72 Pour la chronique locale : A. Laytou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4

ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

o'l ale raine'l fonte d'acier de l'é

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et marchandises sur les routes ordinaires).

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYNE. Capital social: 25 millions de francs. al ab ming Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. le baron de Vincent (C. 梁), sénateur. INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL: M. Servel 姿, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléanse us oute en ce moment, l'Europ

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple: Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions.

Produit 2 ou 3 070: 111 Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, des lors, plus de

Voici enfin une affaire française! Une entreprise serieuse, pratique, d'utilité générale, Honnère, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directemenleurs intérêts et leur assurant des bénéfices considé

SOUSCRIPTION OUVERTE A PARTIR DU 22 AVRIL

A Paris: au siège de la Société, 60, rue de la Victoire. DANS LES DÉPARTEMENTS : chez tous les banquiers.

VERSEMENTS 50 francs en souscrivant.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

nov laind so L'UNIVERS suoa sanda

Journal politique quotidien, grand format à six colonnes.

Rédacteur en chef : M. Louis VEUILLOT. Abonnements : Edition Quotidienne trois mois 18 fr., six mois, 34 fr.; un an 66 fr. Edition demi-Quotidienne : trois mois, 10

r.; six mois, 19 fr.; un an 36 fr. Boreaux, Paris, 10, rue des Saints-Pères.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de Me Marius Bétille, avoué à Figeac. Par exploit de Brunet, huissier, du 18 avril, Marie Tissandier, a formé sa demande en séparation de biens contre son mari Jean Justin Ribayrol, cultivateur, demeurant à Labourderie. (Extrait de l'Echo du Quercy nº 16.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de Mº Lagrandville, avoué à Gourdon. Par jugement du tribunal de Gourdon, rendu le 10 avril 1867, Marie Orliac est déclarée séparée de biens d'avec Panouze, son mari.

Etude de Me Eugène Ayzac, avoué à Gourdon. Le 30 avril 1867, au tribunal de Gourdon, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente, à la suite de surenchère, des immeubles de Pierre Viguie, cultivateur, demeurant à Jouany, commone de Montfaucon. Ces immeubles forment trente-six articles. La mise à prix est fixée à 7,310 fr.

Etude de Me Dambert, avoué à Courdon. Le 7 mai prochain, au Tribunal de Gourdon, à onze heures du matin, il sera procédé, par suite de surenchère, à la vente des immeubles, de Jean Four-goux et Julie Martinot, mariés, cultivateurs au village de Lascombes, commune de Caniac. La mise à prix de ces biens, qui forment sept articles, est fixée à 7,000 fr. (Extrait du Gourdonnais, nº 1041.)

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'Etendard:

Nous avons annoncé que les grandes puissances avaient transmis à Berlin des vues identiques relativement à la solution de l'affaire du Luxembourg, et que la Prusse avait pris ces communications en considération.

On nous assure aujourd'hui que l'Autriche, l'An-gleterre et la Russie sont d'accord pour faire auprès de la cour de Berlin une nouvelle démarche simultanée et identique dans la forme. Tanh janides el

Les journaux italiens désavouent les projets d'ex-pédition contre Rome, attribués au général Gari-Il est permis d'en conclure que les tentatives d'en-

rôlement ont echoué. S. Exc. M. le marquis de La Valette, ministre de

l'intérieur, est arrivé ce matin à Paris. L'état de S. Exc. le maréchal Forey, atteint d'hémiplégie cérébrale, est des plus graves.;

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN

DE JUIN. Rédacteur en chef : AUGUSTE VITU

Bureaux : 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris

ABONNEMENT D'UN AN

54 fr. pour Paris. - Départements, 60 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

Une des branches les plus intéressantes de la MEDICALE SCIENCE

MISE A LA PURTEE DES GENS DU MONDE Les trois ouvrages du D' JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale: 1º Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 12° édit, 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques. 2º Traité d'Epuisement prématuré;

quatrième édition, 4 volume de 626 pages. 3º Traité des Maladies des Femmes;

4 vo'ume de 700 pagos, enrichi de 180 figures d'anatomie Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, Dr JCZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren et les princip, libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se tra ler eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiques chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp (Aff.)

LE CAFE DU COMMERCE

A Luzech (Lot), sur le Canal.

Maison et Etablissement. - Clientèle excellente. - Ameublement complet, avec BILLARD.

S'adresser à M. Alibert, siné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement.

Le proviétaire-gérant A. LAYTOU.

L'ART DE ARIOURIR LES SOURCES

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot

aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement

et du Département, dressé en exécution de

l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PESEX: I FEANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

par M. l'abbé Paramelle, 1 vol. in-8° de 452 pages, erné de figures, à l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.